



Règlement Intérieur Espaces Numériques Campagnes De l'Artois

Les Espaces Numériques sont des lieux dédiés à l'apprentissage de la culture numérique. Diverses activités sont proposées dans les locaux des Espaces Numériques toutes les semaines ou, en fonction des thématiques développées, dans les locaux d'une des communes membres. Le présent règlement est commun aux activités proposées dans les locaux des Espaces Numériques. Les activités annexes qui pourraient être proposées dans d'autres locaux font l'objet d'un règlement particulier.

Vocation des Espaces Numériques

Les Espaces Numériques de la Communauté de communes des Campagnes De l'Artois sont des espaces destinés à accompagner tous les publics aux usages numériques pour permettre à chacun :

- de s'initier aux bases de l'informatique et à l'utilisation d'Internet ;
- de réaliser des travaux informatiques : traitement de textes, feuilles de calculs, mise en page, retouche photo, ...
- de suivre les évolutions des technologies.

Services proposés

Différents types d'activités sont proposées en fonction des attentes des usagers et de la disponibilité de l'animateur. Il pourra s'agir :

- de séance d'initiation à l'informatique et à l'Internet (NumériquePass),
- de séance d'Exercice Pratique (ordinateur ou tablette),
- de séance Découverte proposant des thèmes variés,
- des temps d'accueil libre de consultation.

Comportement au sein des Espaces Numériques

- Une tenue correcte et descente est exigée.
- L'usage du téléphone portable est interdit.
- Il est interdit également de manger, boire, fumer et vapoter.
- Les ordinateurs des Espaces Numériques ne peuvent être utilisés à des fins répréhensibles par la loi et tout autre comportement contraire aux bonnes mœurs.
- De manière générale, un comportement respectueux des autres usagers et de l'animateur est demandé.

Conditions d'accès

- Les Espaces Numériques sont ouvert à toutes les personnes, adultes ou enfants, ayant souscrit un forfait.
- Les personnes ne disposant pas d'un forfait sont autorisées à participer à une ou deux séances gratuitement pour leur permettre d'appréhender les services proposés.
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.

Réservation

- Un usager peut prendre une réservation par semaine.
- Un usager peut prendre plusieurs réservations d'avance dans la limite du mois en cours.
- Les réservations se prennent à la fin du mois précédent, à l'exception des usagers arrivés en cours de mois qui peuvent prendre plusieurs réservations dans le mois en cours au jour de leur arrivée.
- L'usager n'ayant pas eu de réservation sur un créneau peut se reporter sur un autre créneau, bénéficier d'une place sur ce créneau lors de la semaine suivante ou s'inscrire sur une liste d'attente en cas de désistement.
- L'animateur est responsable, en fin de chaque mois, de la répartition équitable des places disponibles dans les Espaces Numériques.

Je soussigné..... avoir pris connaissance et accepté ce règlement

Le..... Signature :